



Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Synthèse & propositions



**Ateliers de concertation
auprès de chefs d'entreprise
de la 7^{ème} circonscription de
Maine-et-Loire**

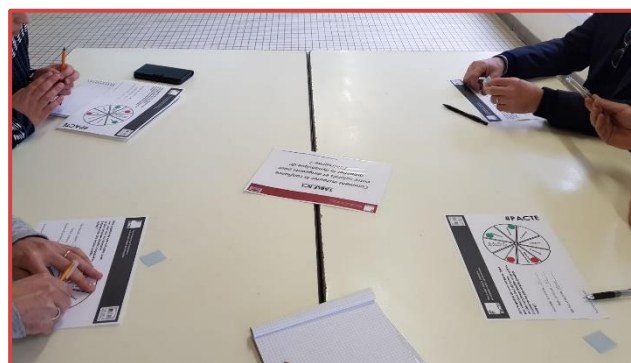
Philippe Bolo

Député de Maine-et-Loire



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Méthode utilisée..... | 2 |
| Questions posées lors des ateliers | 3 |
| Vision de l'entreprise | 4 |
| Thème 1 : engagement des salariés dans la dynamique de l'entreprise..... | 5 |
| Thème 2 : financement des entreprises | 14 |
| Thème 3 : simplification fiscale et réglementaire..... | 23 |
| Thème 4 : numérique et innovation..... | 32 |
| Liste des participants aux ateliers..... | 37 |
| Me retrouver..... | 38 |



Méthode utilisée

4 ateliers



Pouvancé

Engagement des salariés dans la dynamique de l'entreprise



Bécon-les-Granits

Financement des entreprises



Le Lion-d'Angers

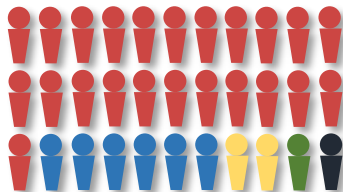
Simplification fiscale et réglementaire



Segré

Numérique et innovation

33 participants



> Représentants du monde de l'entreprise

- Secteur primaire : 4
- Secteur secondaire : 9
- Secteur tertiaire : 10

> Elus

> Commissaires aux comptes

> Représentante d'une association de réinsertion

> Représentant d'une instance judiciaire

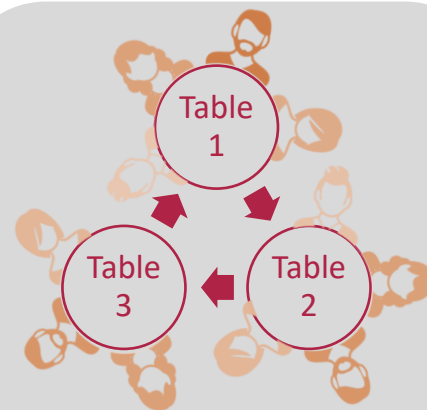
Organisation des ateliers

Séance plénière : introduction et présentation de l'atelier



Bécon-les-Granits : participation de Jean-Noël Barrot

Etape 1



Etape 2

1 question par table
Répartition aléatoire des participants

Temps par table : 20 à 30 min



7. Défiscaliser les heures supplémentaires.

Faible Forte

0 1 2 3 4 5

NSP
(Ne Sais Pas)

Pertinence

Acceptabilité

Efficacité escomptée

Etape 3

Envoi d'un questionnaire d'évaluation des propositions formulées

- 1) Pertinence
- 2) Acceptabilité
- 3) Efficacité escomptée

Questions posées lors des ateliers

Engagement des salariés dans la dynamique de l'entreprise

- Comment instaurer la confiance entre salariés et dirigeants pour amplifier la dynamique de l'entreprise ?
- Quels sont les bonnes pratiques à généraliser et les freins à lever dans les outils existants (intéressement et participation, responsabilité sociétale des entreprises, partage de la valeur, ...) ?
- Quel est le cadre juridique idéal pour l'implication des salariés ?

Financement des entreprises

- Quels sont les freins à la bonne gestion du besoin de fonds de roulement (stocks, créances clients, dettes fournisseurs) ? Quelles solutions et pratiques à généraliser ?
- Quelles solutions apporter au manque d'investissement des entreprises pour des projets à moyen et long terme ?
- Un meilleur accès aux marchés financiers (actions et obligations) : bonne ou mauvaise chose ? Quelles barrières lever (légales, institutionnelles, autres) ?
- Que pensez-vous des moyens alternatifs de financement de l'entreprise (crowdfunding, actionnariat salarié, prêts entre entreprises, autres) ?

Simplification fiscale et réglementaire

- Lorsque c'est complexe : à qui faites-vous appel ? Pourquoi ? Quelles solutions pour vous aider ?
- Simplifier : oui, mais quoi ?
- En quoi les contraintes fiscales et réglementaires représentent une sécurité pour votre entreprise ?

Numérique et innovation

- Que faire pour encourager les entreprises à investir dans l'innovation ?
- Comment créer un climat de synergie propice à l'innovation ?
- Quelle place le numérique doit-il prendre dans l'entreprise ?

Vision de l'entreprise

En guise d'introduction à la réflexion en groupe, les participants ont répondu à la question : « **dans la gestion de votre entreprise, quels sont selon vous les 2 domaines les plus complexes et les 2 domaines les plus simples** », parmi 8 domaines clés de la gestion de l'entreprise. Il leur a été demandé à chacun, de coller 2 pastilles rouges (domaines complexes) et 2 pastilles vertes (domaines simples) sur une roue qui leur a été distribuée (voir ci-contre).

Les résultats obtenus sont intéressants et peuvent être sujets à analyse. Si le cœur de métier (fabrication, vente) est généralement bien maîtrisé par les chefs d'entreprise, la gestion du personnel (GRH) et la conformité juridique semblent complexes pour la très grande majorité des participants aux ateliers.

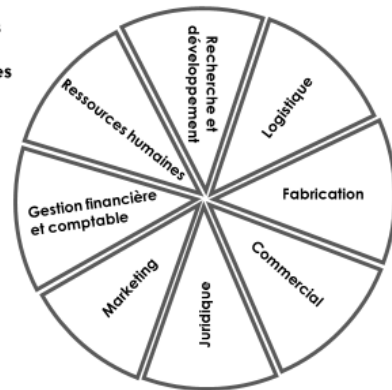
Il semble alors important, au regard de ces résultats, de porter une attention particulière à inciter les salariés à s'engager dans la dynamique de leur entreprise (thème 1), et simplifier davantage la fiscalité et les démarches administratives des entreprises (thème 3).

Dans la gestion de votre entreprise, quels sont, selon vous, les 2 domaines les plus complexes (pastilles rouges) et les 2 domaines les plus simples (pastilles vertes) ?

Nombre de salariés _____

Statut juridique _____

Secteur d'activité _____

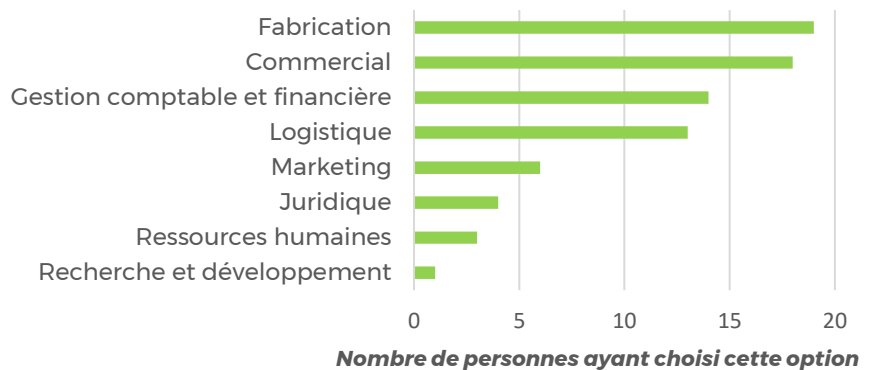


#PACTE

Les domaines de gestion les plus complexes



Les domaines de gestion les plus simples



Thème 1

Engagement des salariés dans la dynamique de l'entreprise

Liste des questions posées

- Comment instaurer la confiance entre salariés et dirigeants pour amplifier la dynamique de l'entreprise ?
- Quels sont les bonnes pratiques à généraliser et les freins à lever dans les outils existants (intéressement et participation, responsabilité sociétale des entreprises, partage de la valeur, ...) ?
- Quel est le cadre juridique idéal pour l'implication des salariés ?

Pouancé, le 6 février



Liste des 8 propositions formulées

- Faciliter l'utilisation de l'intéressement et de la participation pour l'acquisition d'actions de l'entreprise, couplé, éventuellement, à des prêts d'honneur.
- Pouvoir distribuer 25 % de l'intéressement selon des critères variables conditionnés par l'atteinte d'objectifs assignés à chaque salarié.
- Augmenter l'écart de revenu entre situation de chômage et situation salariée (leviers : baisses des indemnités chômage et/ou augmentation des salaires).
- Défisicaliser les heures supplémentaires.
- Participer à la diffusion des bonnes pratiques managériales permettant la construction de relations apaisées et constructives au sein des entreprises.
- Décompter du CPF (compte personnel de formation) la durée effective de formation suivie en interne, si le salarié quitte l'entreprise avant un délai défini.
- Renforcer le rôle des branches d'activité et des fédérations professionnelles dans la définition de mesures visant à promouvoir responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Engager une reformulation de l'article 1833 du Code Civil, qui indique que : « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés », pour y intégrer la notion de responsabilité sociétale de l'entreprise.



Constat 1 :

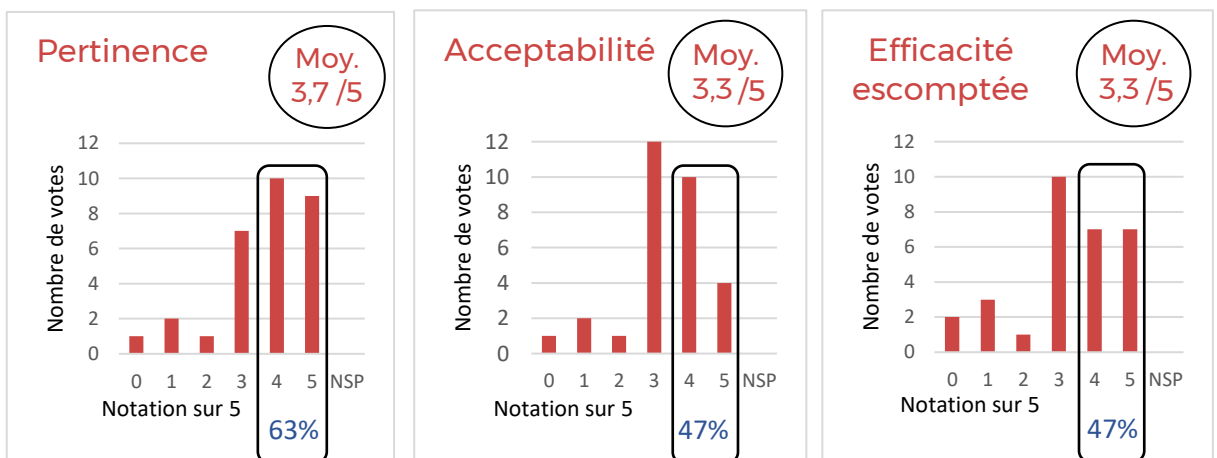
Pour les chefs d'entreprise, l'intéressement et la participation sont des moyens efficaces pour encourager l'engagement des salariés au sein de leur entreprise. Faire entrer des salariés dans le cercle des actionnaires les sensibilise aux problématiques économiques et financières auxquelles sont contraints les dirigeants et harmonise leurs intérêts réciproques.

L'intéressement et la participation sont ainsi évoqués comme moyens d'impliquer les salariés dans la vie de leur entreprise. La mobilisation de ces leviers appelle différentes remarques et commentaires :

- les entreprises doivent pouvoir générer un chiffre d'affaires et un résultat à distribuer entre les salariés ;
- le nombre de salariés (au regard du seuil des 50) offre des modalités différentes ;
- les règles de taxation n'ont pas les mêmes conséquences (CSG et CRDS pour la participation, charges salariales pour l'intéressement).

Proposition 1

Faciliter l'utilisation de l'intéressement et de la participation pour l'acquisition d'actions de l'entreprise, couplée, éventuellement, à des prêts d'honneur.



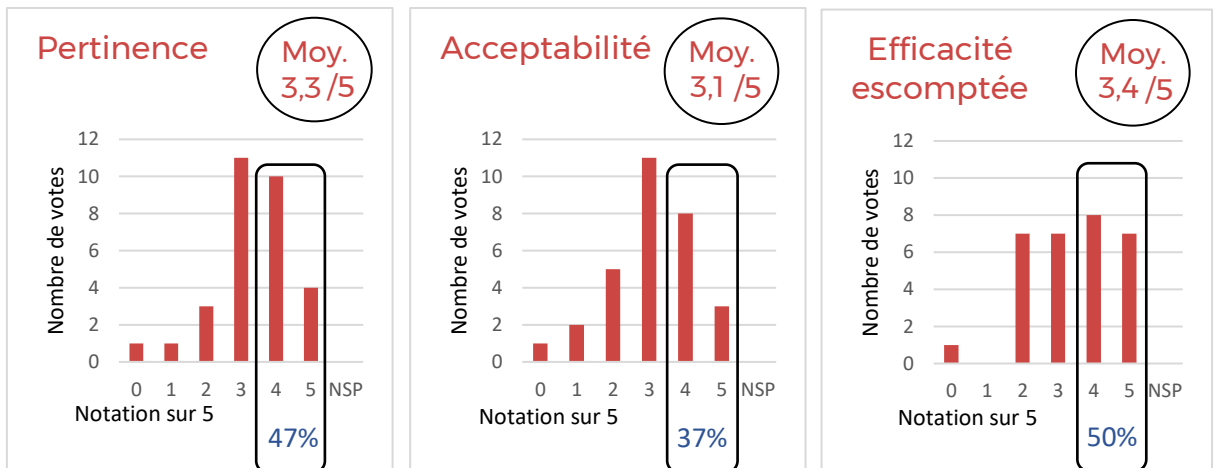
Constat 2 :

Face à une volonté de valoriser un intéressement qui récompense les efforts accomplis, certains chefs d'entreprise se retrouvent aujourd'hui en difficulté pour récompenser leurs salariés de manière individuelle.

La loi autorise le conditionnement de 50 % de l'intéressement selon la réalisation d'objectifs collectifs, mais aucunement personnels. Pour l'entreprise, l'engagement de tous et chacun dans la recherche du succès et de la performance représente un avantage considérable. Conditionner l'intéressement à des critères comme l'absentéisme abusif, l'implication, les résultats commerciaux ou autres variables pourrait être une solution.

Proposition 2

Pouvoir distribuer 25 % de l'intéressement selon des critères variables conditionnés par l'atteinte d'objectifs assignés à chaque salarié.



Constat 3 :

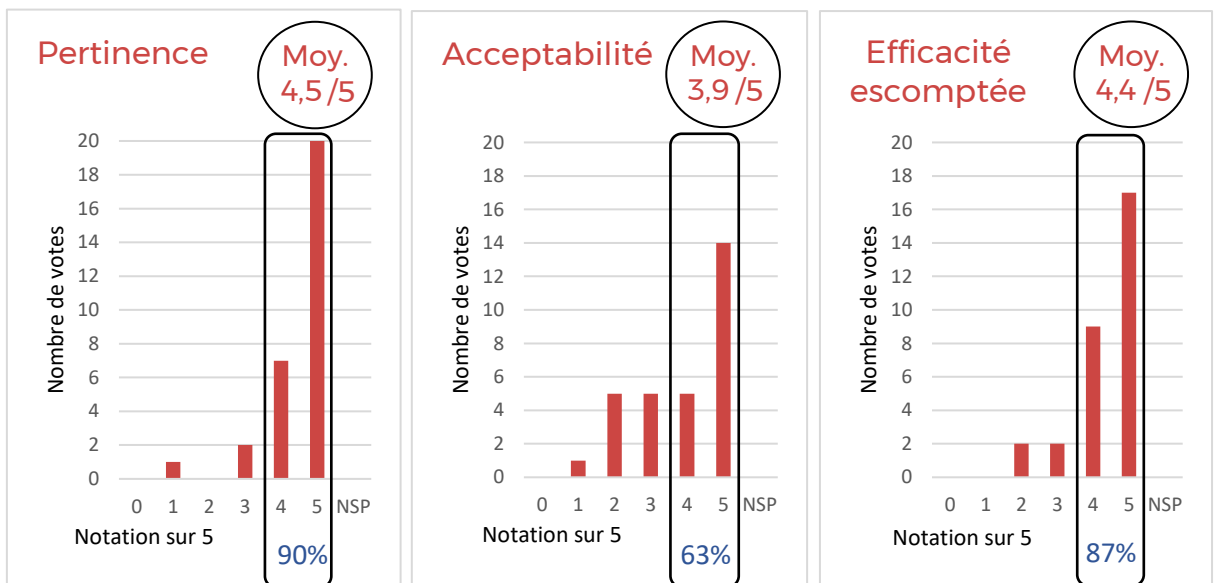
La volonté de maximiser le temps disponible et la flexibilité de l'emploi orientent le comportement de nombreux salariés ; comme le montre le regain d'intérêt pour l'intérim.

On observe une alternance entre périodes de travail et périodes de chômage. L'écart de revenu entre travail et chômage étant trop faible pour inciter au travail, l'augmentation de cet écart serait de nature à redonner une valeur au travail.

La « trappe à inactivité » (*fait de préférer l'inactivité dès lors qu'elle se caractérise par une situation financièrement équivalente, ou du moins proche, à l'emploi*) est un frein pour les entreprises du département qui peinent à recruter.

Proposition 3

Augmenter l'écart de revenu entre situation de chômage et situation salariée (leviers : baisses des indemnités chômage et/ou augmentation des salaires).



Constat 4 :

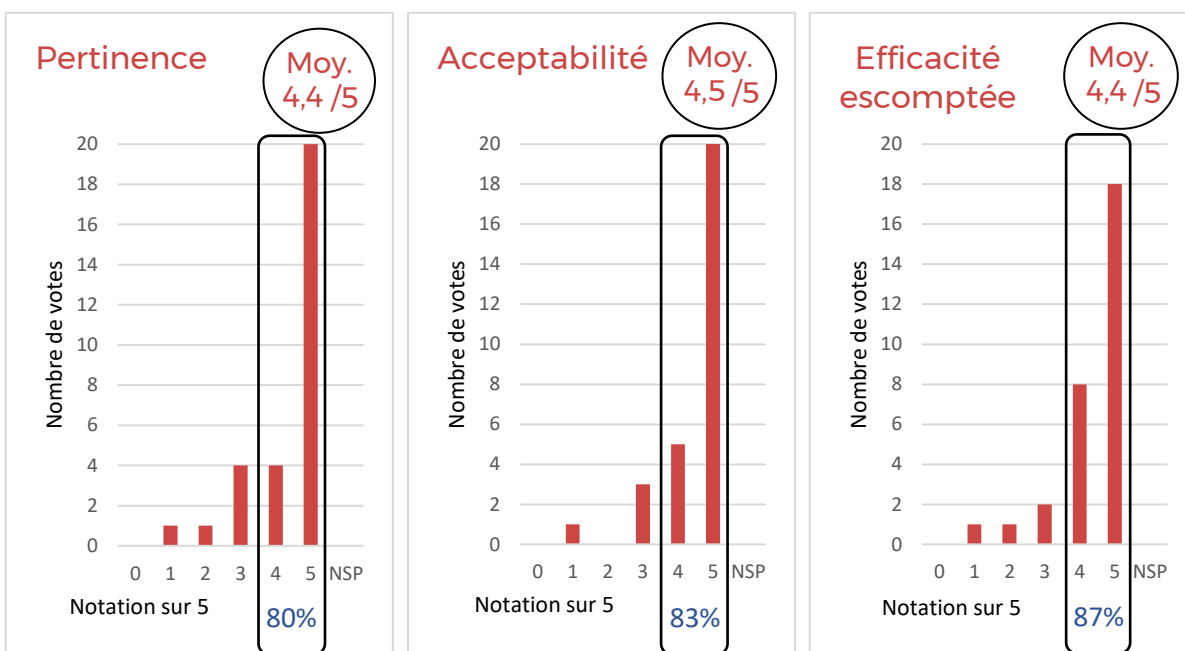
Les heures supplémentaires effectuées par les travailleurs traduisent leur motivation et de leur engagement. Aujourd'hui, l'imposition de ces heures supplémentaires est désincitatif :

- pour le salarié qui ne voit plus d'intérêt à travailler plus ;
- pour le dirigeant qui considère que ces heures ne sont plus rentables pour l'entreprise.

Le projet de défiscaliser les heures supplémentaires a largement été approuvé lors des ateliers.

Proposition 4

Défiscaliser les heures supplémentaires.



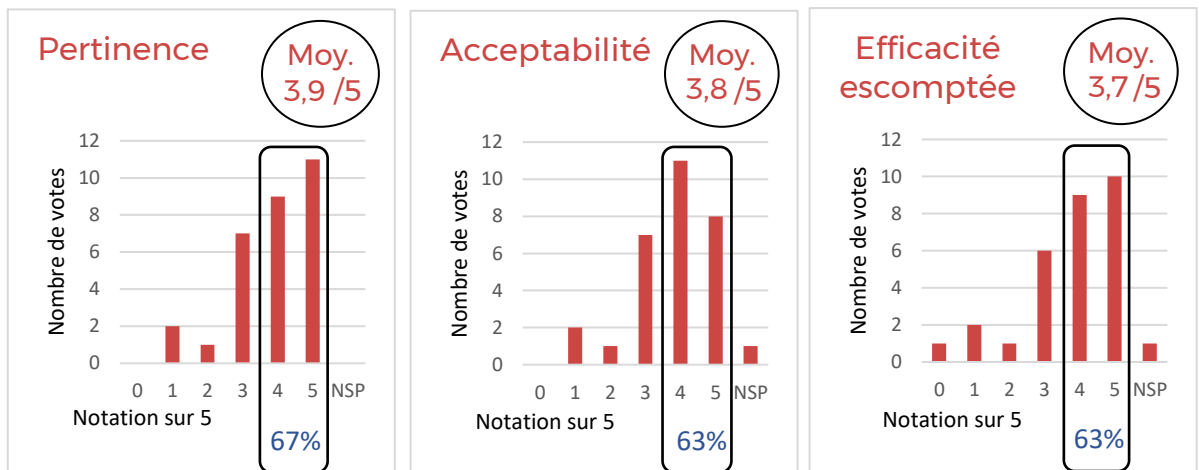
Constat 5 :

Il arrive qu'une dynamique d'entreprise soit freinée par certaines difficultés managériales. Dans les entreprises de taille conséquente, plus encore lorsque celles-ci croissent, ce sont souvent les échelons d'encadrement intermédiaires qui freinent la transmission de cette dynamique entre les différents niveaux de conception et d'exécution.

Il se peut qu'il manque aux managers concernés une formation aux méthodes de dialogue au sein de l'entreprise.

Proposition 5

Participer à la diffusion des bonnes pratiques managériales permettant la construction de relations apaisées et constructives au sein des entreprises.

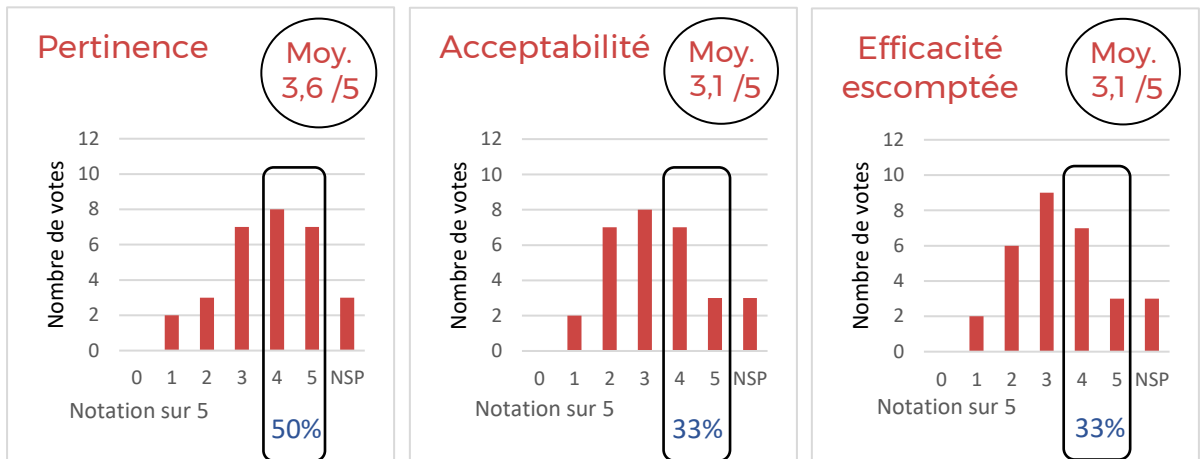


Constat 6 :

Lorsqu'un salarié vient d'être embauché dans une entreprise, il doit fréquemment suivre une formation interne, plus ou moins longue, afin de lui transmettre les clés nécessaires à l'exercice de sa nouvelle fonction. Lorsque ce salarié quitte l'entreprise prématurément (hors période d'essai), le retour sur investissement, en temps et en moyens dans la formation du salarié, est parfois nul voire négatif. L'entreprise subit alors une perte qui n'est pas chiffrable, d'autant que le salarié peut avoir été débauché par une entreprise concurrente.

Proposition 6

Décompter du Compte Personnel de Formation la durée effective de formation suivie en interne, si le salarié quitte l'entreprise avant un délai défini.



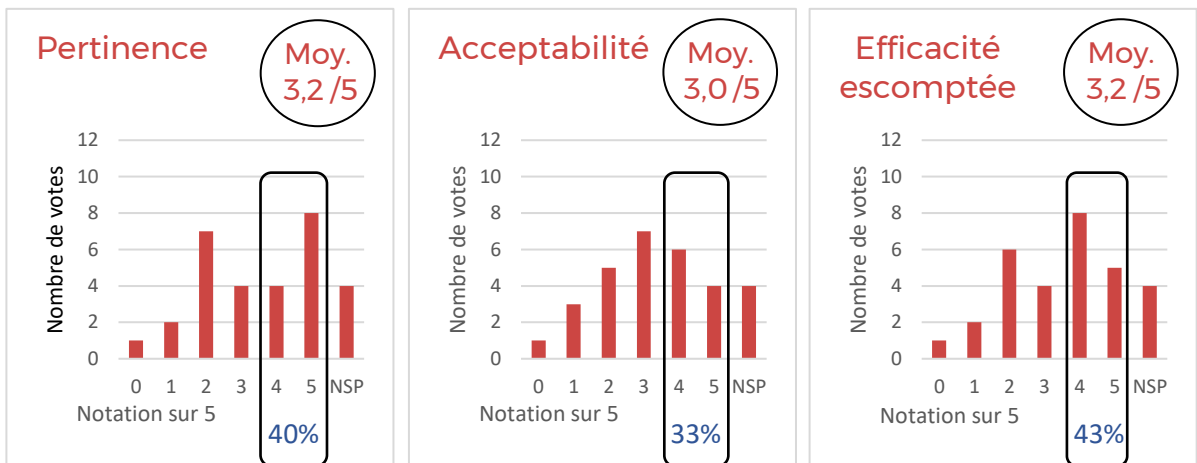
Constat 7

La Responsabilité Sociétale des Entreprises peut se décliner en autant d'objectifs qu'il existe d'entreprises. Légiférer en vue de produire un cadre unique et contraignant sur le sujet peut s'avérer contreproductif et décourager ces entreprises d'appliquer et de développer des objectifs de RSE vertueux. Les participants aux ateliers ont par ailleurs affirmé qu'une entreprise qui s'engage dans une activité responsable, est une entreprise qui attire et fidélise plus facilement les travailleurs.

Il paraîtrait plus efficace de confier aux fédérations professionnelle le soin de prendre les mesures adaptées aux différentes branches d'activité.

Proposition 7

Renforcer le rôle des branches d'activité et des fédérations professionnelles dans la définition de mesures visant à promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



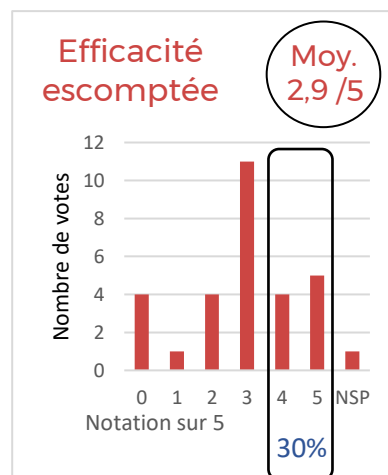
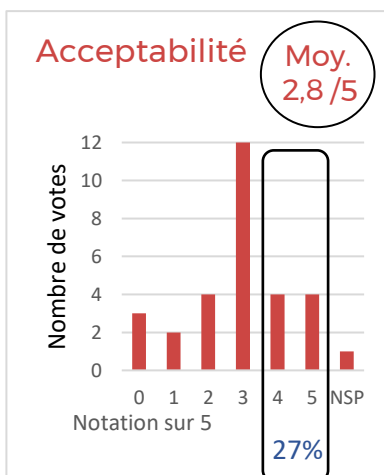
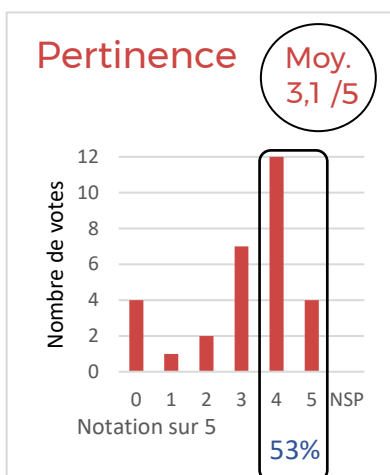
Constat 8 :

En droit français, la notion d'« entreprise » n'est pas directement associée à son impact éminemment sociétal et environnemental. Pourtant, l'entreprise se revendique comme bien plus que l'intérêt commun des associés.

Organisés avant la publication du rapport NOTAT-SENARD, les ateliers appuient dès lors une proposition émise par celui-ci.

Proposition 8

Engager une reformulation de l'article 1833 du Code Civil, qui indique que : « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés », pour y intégrer la notion de responsabilité sociétale de l'entreprise.



Thème 2

Financement des entreprises

Liste des questions posées

- Quels sont les freins à la bonne gestion du BFR (stocks, créances clients, dettes fournisseurs) ? Quelles solutions et pratiques à généraliser ?
- Quelles solutions apporter au manque d'investissement des entreprises pour des projets à moyen et long terme ?
- Un meilleur accès aux marchés financiers (actions et obligations) : bonne ou mauvaise chose ? Quelles barrières lever (légales, institutionnelles, autres) ?
- Que pensez-vous des moyens alternatifs de financement de l'entreprise (Crowdfunding, actionnariat salarié, prêts entre entreprises, autres) ?



**Bécon-les-Granits,
le 12 février 2018**



©Mairie de Bécon-les-Granits

Liste des 8 propositions

- Créer un organisme départemental, pouvant être attaché à une chambre consulaire, chargé spécifiquement d'informer et d'accompagner les entreprises pour la recherche de financements.
- Garantir la bonne application des mesures de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) relatives aux délais de paiement, en engageant moralement les acteurs (publics et privés), en renforçant les contrôles et en dénonçant publiquement les mauvais payeurs.
- Simplifier la cession de créance (affacturage) d'un marché public, car il subsiste parfois une confusion entre l'ordonnateur du marché et le payeur.
- Changer les méthodes d'imposition des stocks, en raisonnant sous forme de cycle de production.
- Donner aux salariés de plus d'un an d'ancienneté, un accès de droit à l'actionnariat de leur entreprise dans la limite de leurs fonds disponibles sur leur Plan Epargne Entreprise.
- Faciliter les critères à satisfaire pour prétendre accéder aux prêts interentreprises.
- Donner la possibilité aux collectivités territoriales de se porter garantes de certaines entreprises structurantes pour l'économie locale, qui auraient du mal à accéder à des solutions de financement (crédit bancaire principalement).
- Elargir le crowdfunding au-delà de l'innovation à laquelle il se limite actuellement en incitant les citoyens à investir financièrement dans les entreprises.

Constat 1 :

Les problèmes de financement sont réels et divers par leur nature.

De nombreuses aides financières et bourses existent mais sont trop peu connues. Les entreprises manquent par ailleurs de temps pour se renseigner sur ces dispositifs d'appuis.

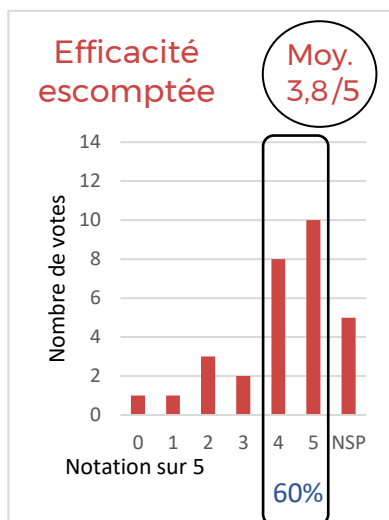
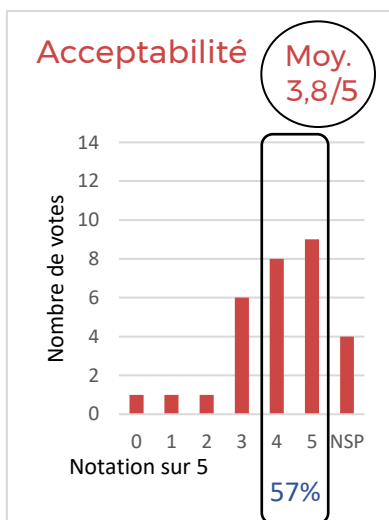
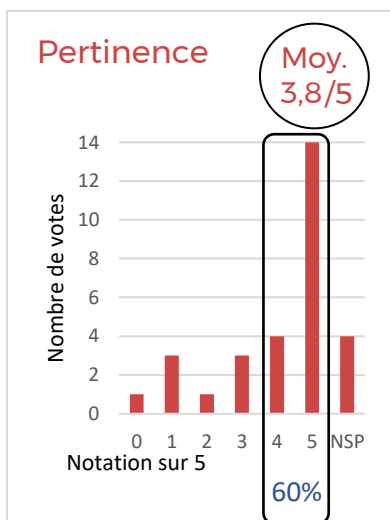
Pour ce qui est du financement à long terme, certains représentants du monde bancaire présents aux ateliers ont souhaité répondre aux critiques émises à l'encontre des banques de détail. Le refus de financement par celles-ci serait principalement dû à une impréparation des chefs d'entreprises qui n'arriveraient pas à bien définir leur stratégie et à en transmettre la pertinence. Or, de la présentation du dossier de candidature dépend l'attribution du financement.

En ce qui concerne le financement à court terme de l'entreprise, le manque de visibilité explique la difficile gestion du besoin en fonds roulement. Les chefs d'entreprise et comptables (notamment dans les petites entreprises) qui n'ont pas reçu de formation spécifique peuvent rencontrer de réelles difficultés à gérer la trésorerie à court terme.

Proposition 1

Créer un organisme départemental, pouvant être rattaché à une chambre consulaire, chargé spécifiquement d'informer et d'accompagner les entreprises pour la recherche de financements. Ses missions pourraient comprendre :

- L'information et le conseil aux entreprises sur les aides existantes pour les entreprises, qui sont nombreuses mais mal connues ;
- La formation à moindre coût à la constitution de solides dossiers de demande de financement ;
- La formation de chefs d'entreprises et comptables, à la gestion de la trésorerie à court terme de l'entreprise (Besoin en Fonds de Roulement).



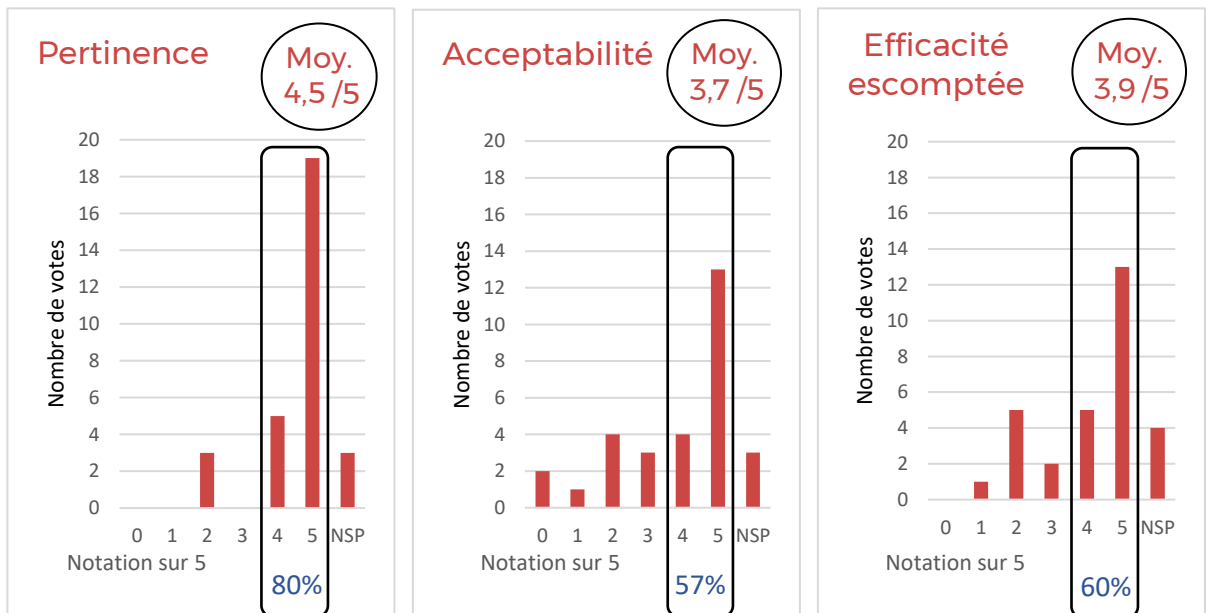
Constat 2 :

La loi de Modernisation de l'Economie a eu un effet certain sur la réduction des délais de paiement. Cependant, certains acteurs privés, des grands groupes notamment, profitent parfois de leur hégémonie en ne payant pas en temps et en heure leurs fournisseurs. Les conséquences peuvent être désastreuses pour les plus petites entreprises qui ne peuvent plus se financer à court terme.

Il en va de même pour les acteurs publics, notamment certaines collectivités locales, qui ne respectent pas forcément ces délais. Les entreprises dépendantes des marchés publics savent qu'elles n'ont aucun intérêt à faire pression sur les pouvoirs publics pour le règlement des factures si elles espèrent pouvoir obtenir un nouveau marché.

Proposition 2

Garantir la bonne application des mesures de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) relatives aux délais de paiement, en engageant moralement les acteurs (publics et privés), en renforçant les contrôles et en rendant public les mauvais payeurs.



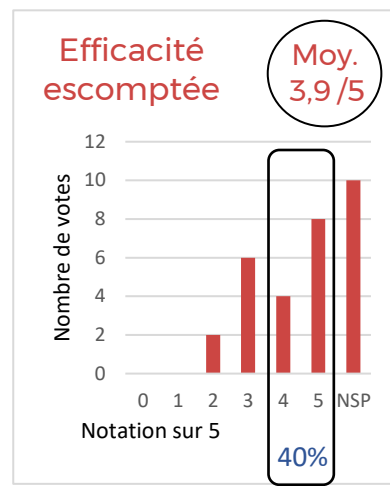
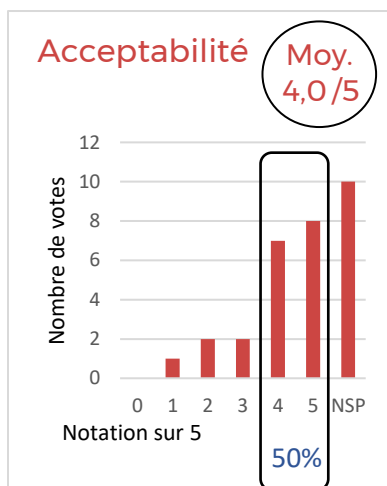
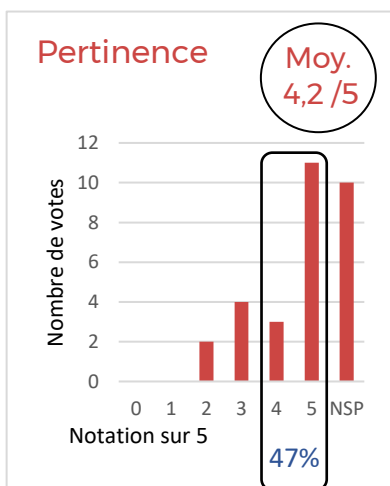
Constat 3 :

L'affacturage pour une facture émise par une entreprise privée est un réel avantage pour la bonne gestion de trésorerie. La Banque Publique d'Investissement est un établissement qui répond aux attentes des entreprises notamment pour les besoins d'affacturage.

Néanmoins, lorsque la facture est émise par une collectivité locale, il est souvent difficile d'obtenir cet affacturage car les établissements de crédits confondent parfois l'ordonnateur du marché et son comptable.

Proposition 3

Simplifier la cession de créance (affacturage) d'un marché public, car il subsiste parfois une confusion entre l'ordonnateur du marché et le comptable.

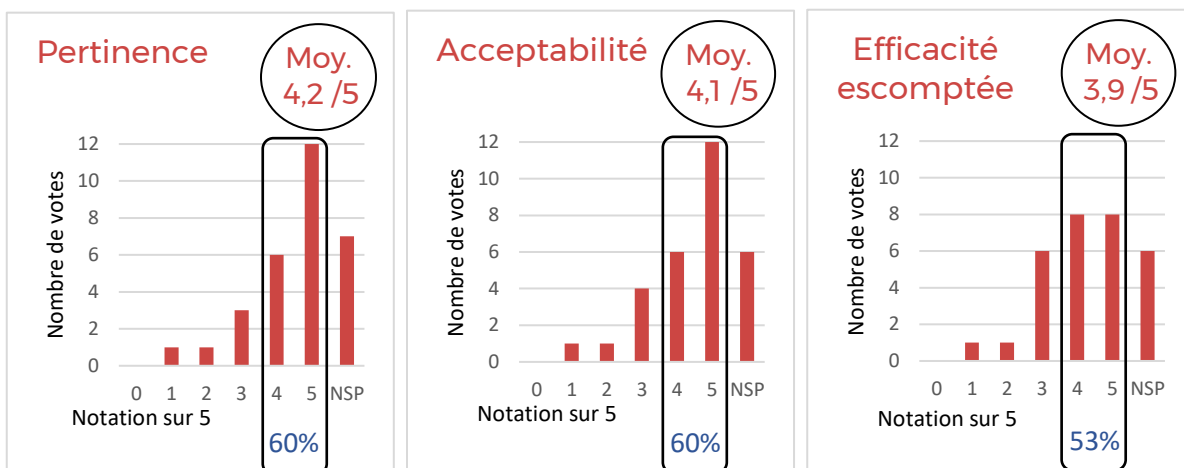


Constat 4 :

Plus une entreprise a de stocks, plus elle réalise de bénéfices comptables. L'impôt sur les sociétés étant calculé à partir de ce bénéfice comptable, elle est donc confrontée à un gonflement de son imposition. Revoir les méthodes d'évaluation des stocks, c'est éviter de pénaliser une entreprise déjà contrainte par des coûts de stockage parfois importants.

Proposition 4

Changer les méthodes d'imposition des stocks, en raisonnant sous forme de cycle de production.



Constat 5 :

Les effets de leviers successifs accroissent l'endettement des PME et les fragilisent. Cet endettement toujours plus grand et à charge de l'entreprise se fait au détriment de leur équilibre financier à terme et de leurs investissements. Il est nécessaire de limiter cette « course à l'endettement » afin d'obtenir une croissance durable.

Il semble également nécessaire de mieux associer les salariés qui le souhaitent à cette stratégie d'autofinancement afin qu'elle ne soit pas seulement le fruit des décisions purement actionnariales.

La proposition suivante est un premier pas vers un ensemble d'autres propositions qui visent à remédier à ces constats. Elles ont été formulées par un expert de « l'effet de levier » (présent à nos ateliers), qui a pu observer durant sa carrière différentes pratiques, notamment en Allemagne. Son objectif est de promouvoir un actionnariat salarié pour un financement éthique de la croissance des PME/ETI.

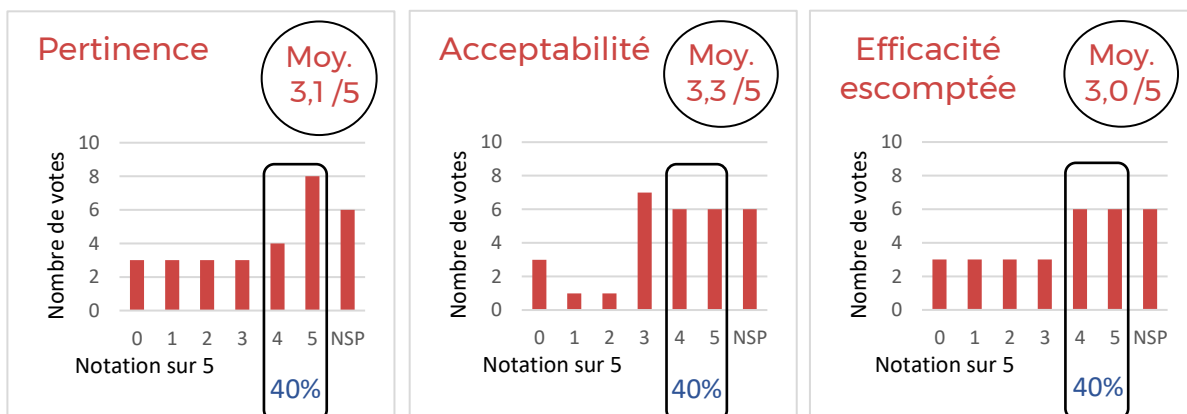
Afin de compléter la proposition mentionnée ci-dessous, voici ce que cet expert recommande :

- Exonérer d'impôt sur les sociétés, la part des résultats d'une PME réinvestie en actions de l'entreprise distribuées aux salariés. Cette distribution gratuite d'actions devant se faire au prorata des actions déjà détenues par eux pour les encourager à investir dans leur propre société ;
- De manière à limiter l'endettement excessif par LBO (effets de levier) par exemple, cette distribution d'actions gratuites doit être au moins égale à l'économie d'IS réalisée via cet endettement lorsque l'endettement dépasse les fonds propres.

Le moyen le plus simple paraît l'augmentation en capital d'une « Holding PEE » hébergeant les actions de tous les salariés d'un montant égal à cette exonération d'IS. L'effet sur la trésorerie de l'entreprise est neutre si cette augmentation en capital redescend en compte courant pour l'exploitation de l'entreprise.

Proposition 5

Donner aux salariés de plus d'un an d'ancienneté un accès de droit à l'actionnariat de leur entreprise dans la limite de leurs fonds disponibles sur leur Plan Epargne Entreprise.



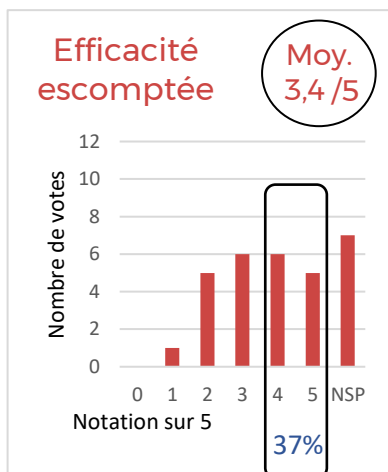
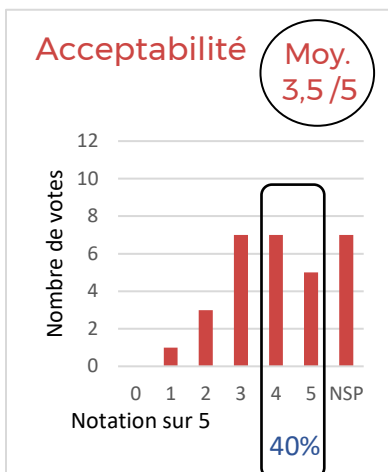
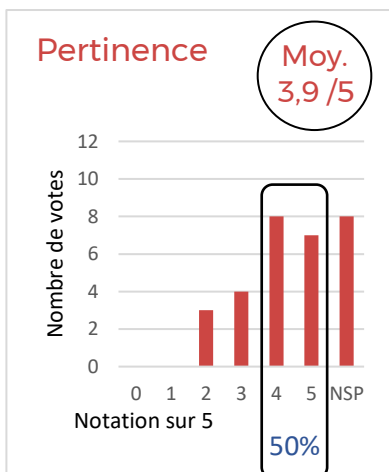
Constat 6 :

S'agissant des prêts inter-entreprises, il est important de rester attentif aux dérives qui pourraient s'installer dans le cadre de leur stricte application dans une logique amont/aval. Le financement de l'amont par l'aval passe davantage par une plus juste rémunération que par la mise en place de solutions de prêts entre entreprises.

Néanmoins, le prêt interentreprises est une bonne solution de financement, mais paraissant assez peu accessible pour des entreprises qui n'auraient que très peu de liens entre elles. On pourrait imaginer la possibilité, pour les entreprises d'un même territoire, et peu importe leurs liens, de recourir à cette solution de financement.

Proposition 6

Faciliter les critères à satisfaire pour prétendre accéder aux prêts inter-entreprises.



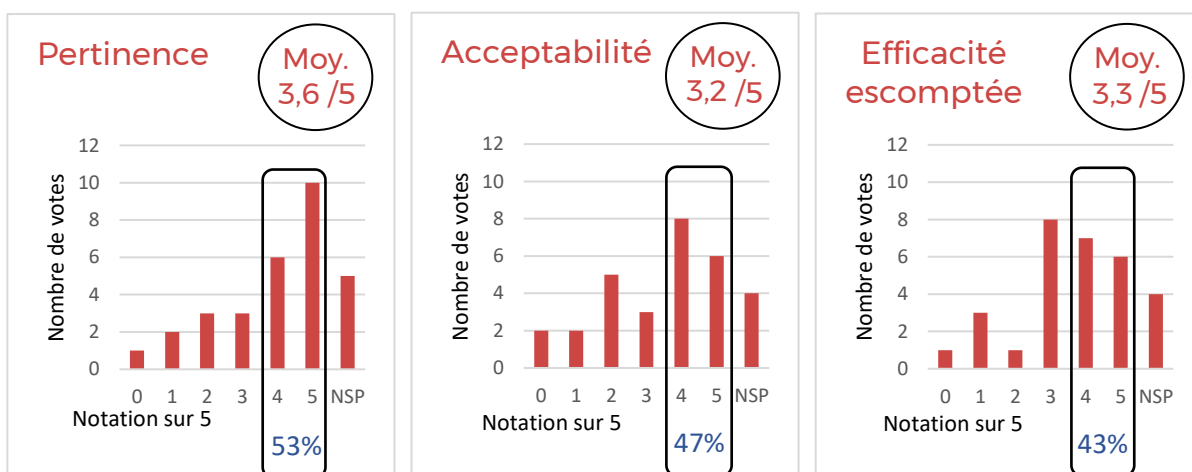
Constat 7 :

Les entreprises fortement implantées sur un territoire et présentant des difficultés à se financer mettent en difficulté, voire en péril, l'ensemble du tissu économique de ce territoire. Ce constat apparait d'autant plus critique dans les régions où l'activité économique est peu dynamique.

Les collectivités territoriales sont mues par le principe de continuité temporelle. Elles représentent la plupart du temps, un solide garant dans notre économie moderne, et pourraient être des intermédiaires solidaires, entre les entreprises structurantes de l'économie et les banques.

Proposition 7

Donner la possibilité aux collectivités territoriales de se porter garantes de certaines entreprises structurantes pour l'économie locale, qui auraient du mal à accéder à des solutions de financement (crédit bancaire principalement).

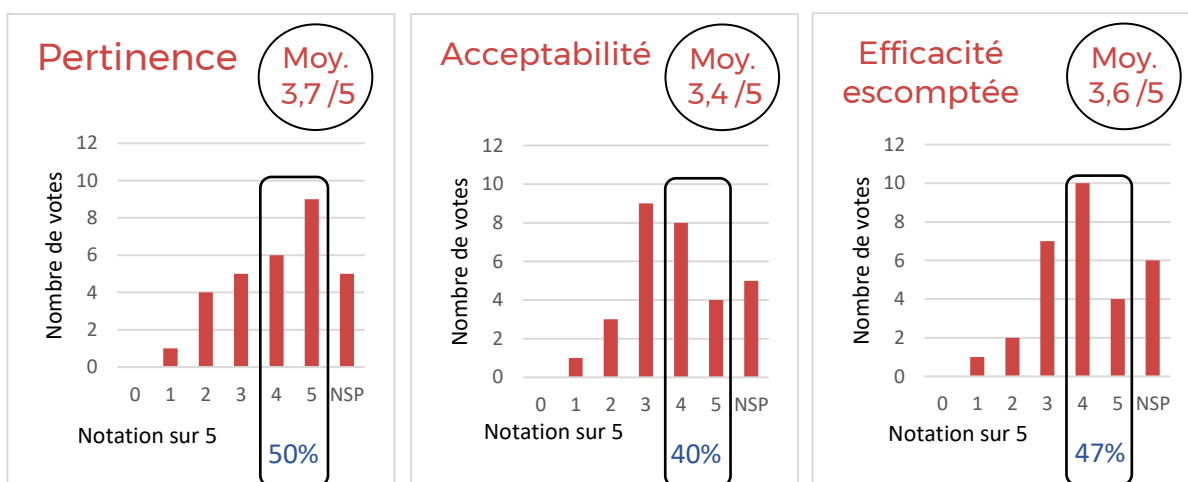


Constat 8 :

Le crowdfunding permet actuellement aux entreprises ou aux associations de développer des projets innovants. Sans motif clair et précis, formulé dans un seul et unique projet innovant, l'entreprise ne peut recourir au crowdfunding ; aussi appelé financement participatif.

Proposition 8

Elargir le crowdfunding au-delà de l'innovation à laquelle il se limite actuellement en incitant les citoyens à investir financièrement dans les entreprises.



Thème 3

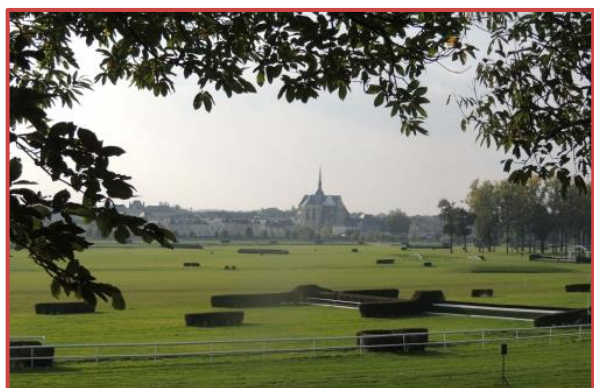
Simplification fiscale et réglementaire

Liste des questions posées

- Lorsque c'est complexe : à qui faites-vous appel ? Pourquoi ? Quelles solutions pour vous aider ?
- Simplifier : oui, mais quoi ?
- En quoi les contraintes fiscales et réglementaires représentent une sécurité pour votre entreprise ?



**Le Lion-d'Angers,
le 15 février 2018**



©Mairie du Lion-d'Angers

Liste des 8 propositions

- Conserver la possibilité pour les entreprises d'avoir accès à un interlocuteur humain dans le cadre de l'accessibilité totale des démarches administratives en ligne.
- Simplifier la démarche d'attribution du CICE pour les entreprises ne réalisant aucun bénéfice en réponse à une procédure actuellement bien trop complexe et longue.
- Veiller à ce que la simplification des procédures ne vienne pas accroître la charge administrative de l'entreprise.
- Harmoniser les contrôles administratifs et fiscaux qui ne doivent plus varier selon l'appréciation et ou l'interprétation subjectives des contrôleurs.
- Etablir un délai maximal avant lequel les administrations doivent répondre aux entreprises, à l'instar du délai de 2 mois sous lequel les administrations sont contraintes de répondre aux administrés.
- Renforcer le rôle d'évaluateur des parlementaires afin de contrôler l'application des lois, leurs effets avec facultés d'évolution des éléments à corriger.
- Alléger les charges que font peser les différents effets de seuils sociaux et fiscaux sur les entreprises.
- Réviser le statut des stagiaires et des apprentis pour mieux l'adapter aux besoins des entreprises, en réduisant les contraintes d'horaires et de sécurité, et en encadrant mieux leur nombre au sein des organisations.

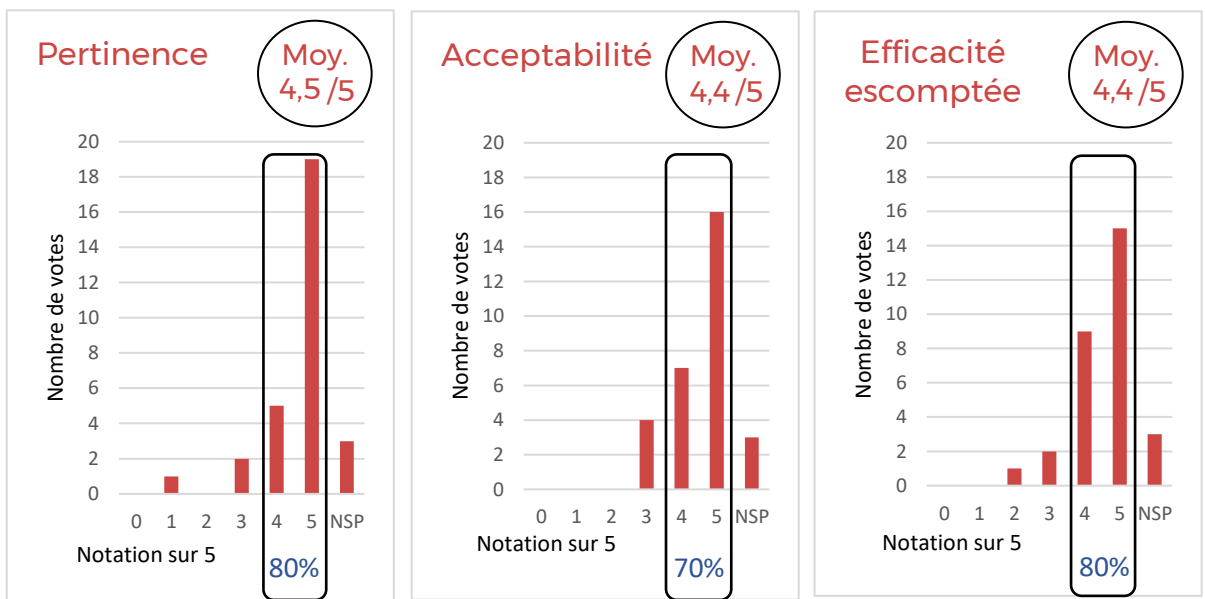
Constat 1 :

Pour résoudre certaines difficultés dans les démarches administratives, le contact avec un interlocuteur physiquement présent (ou du moins visible) est souvent apprécié. Les administrations pourraient s'inspirer du secteur privé notamment du service après-vente, pour tenter de pallier les difficultés rencontrées par les citoyens.

Un interlocuteur (sous la forme d'un guichet unique), joignable par téléphone (voire par webcam) sur des créneaux horaires large qui s'adaptent aux entreprises du privé, et qui s'engage à donner une réponse à l'interrogation dans un délai défini est le souhait de beaucoup de chefs d'entreprises et de salariés.

Proposition 1

Conserver la possibilité pour les entreprises d'avoir accès à un interlocuteur humain dans le cadre de l'accessibilité totale des démarches administratives en ligne.

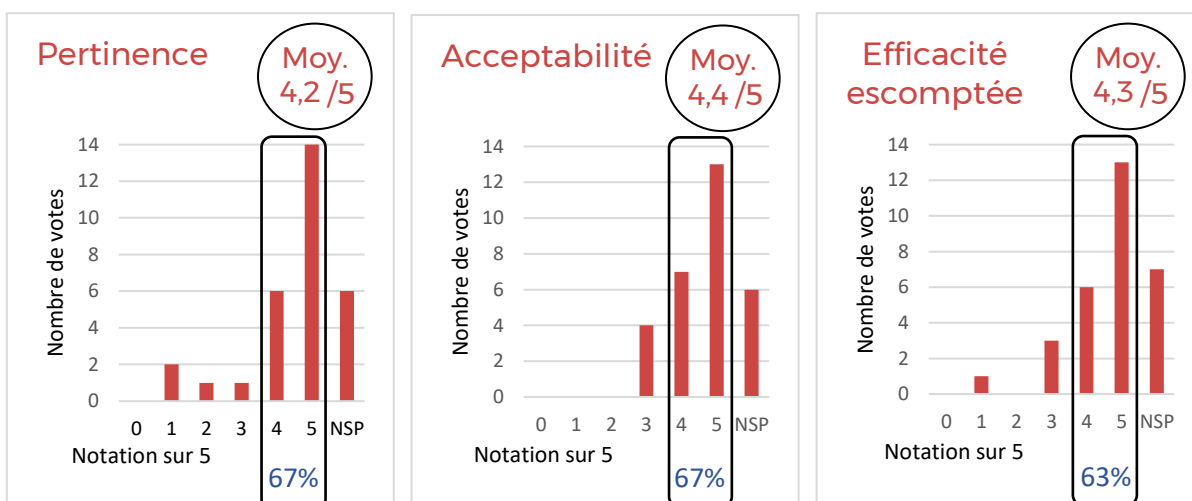


Constat 2 :

Dès lors qu'une entreprise réalise des bénéfices et paye des impôts - d'un montant au moins égal au crédit d'impôt auquel elle peut prétendre - la procédure d'accès au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est relativement simple et efficace. Cet accès se complique lorsque le crédit d'impôt prend la forme d'un remboursement car l'entreprise ne réalise pas assez de bénéfice. En effet, les procédures de remboursement sont longues et complexes en ce que les fonds transitent par la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Proposition 2

Simplifier la démarche d'attribution du CICE pour les entreprises ne réalisant aucun bénéfice en réponse à une procédure actuellement bien trop longue et complexe.

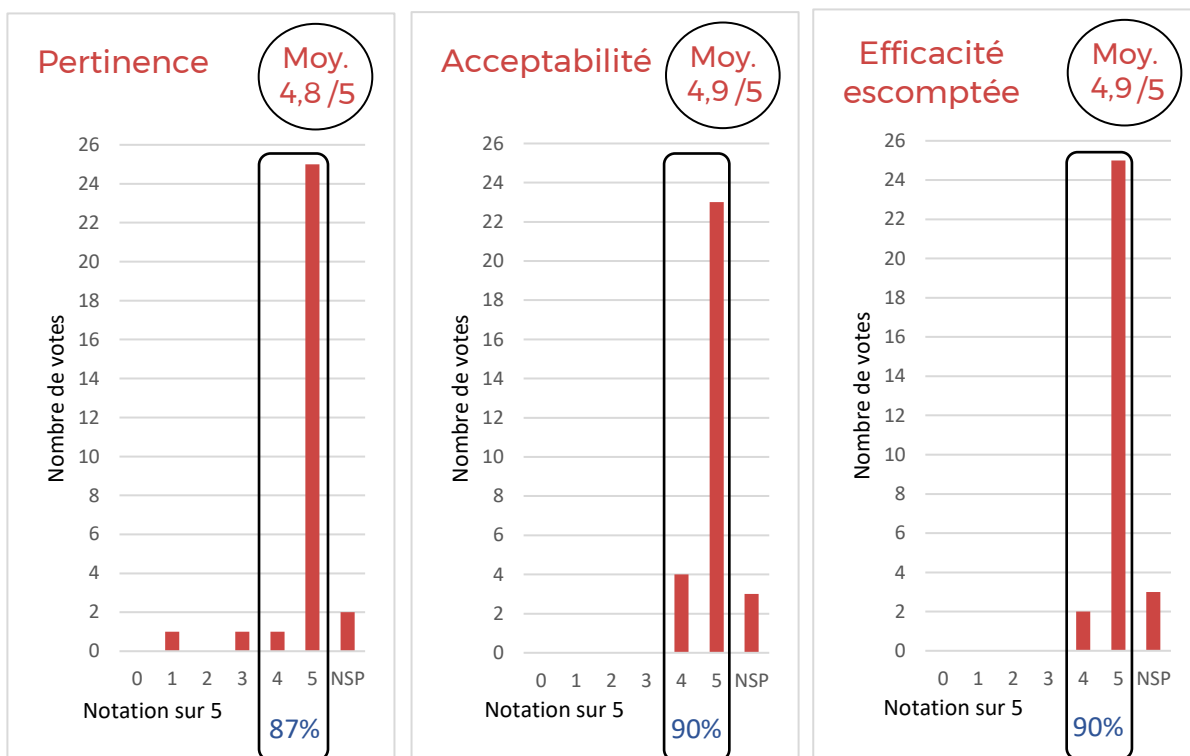


Constat 3 :

La volonté de simplifier les démarches et les procédures n'est pas un phénomène nouveau en France. Néanmoins, certains chefs d'entreprise craignent que la simplification en cours des administrations publiques ne se répercute par un transfert de charge vers leur entreprise. C'est ce qu'il semble se produire avec le prélèvement à la source, qui oblige l'entreprise à accroître le temps passé au traitement des tâches administratives.

Proposition 3

Veiller à ce que la simplification des procédures ne vienne pas accroître la charge administrative de l'entreprise.

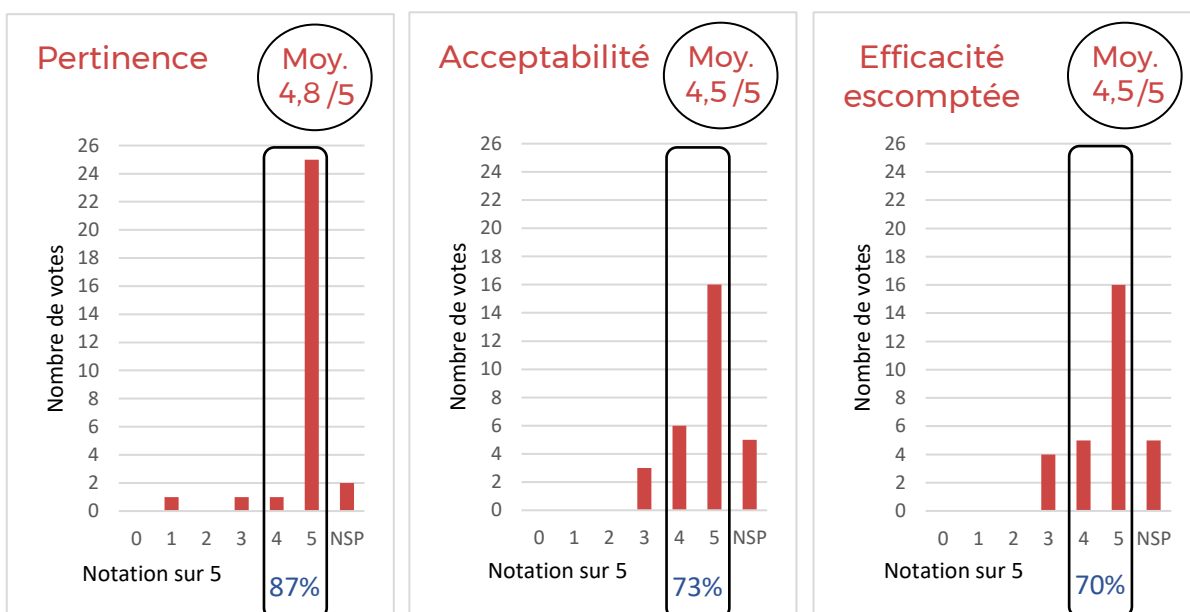


Constat 4 :

La multiplicité des chambres consulaires et des organes de contrôle perturbe parfois le bon fonctionnement des entreprises. Il existerait des inégalités de ciblage et de traitement entre les grandes et les petites entreprises. Rendre les contrôles plus justes et plus formateurs est un souhait partagé par ces entreprises.

Proposition 4

Harmoniser les contrôles administratifs et fiscaux qui ne doivent plus varier selon l'appréciation et ou l'interprétation subjectives des contrôleurs.

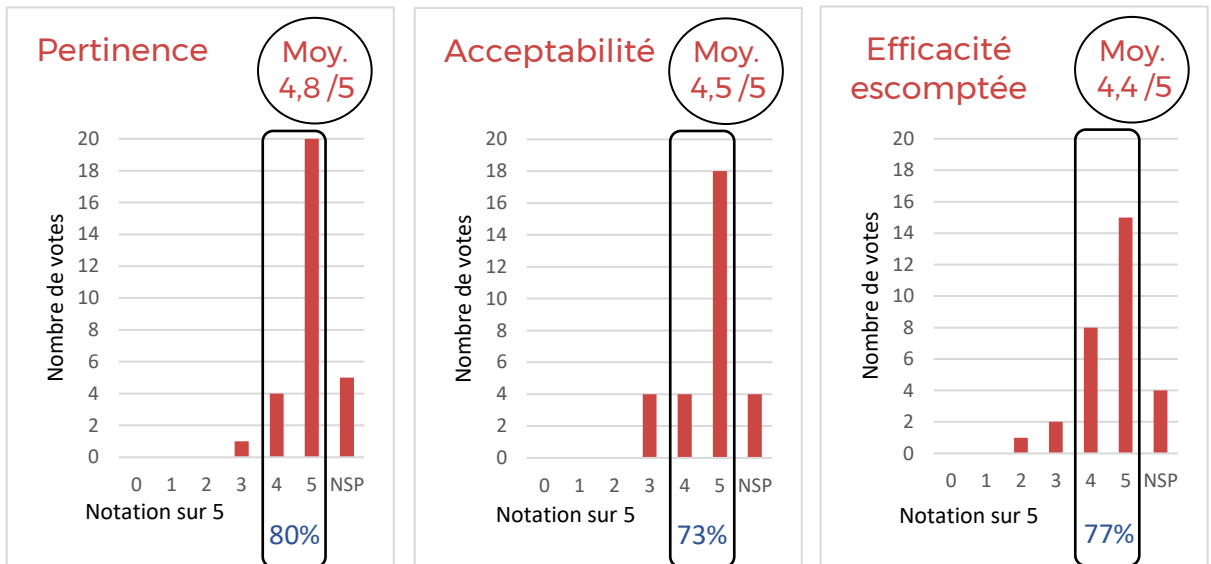


Constat 5 :

Dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de la loi ESSOC (pour un Etat au service d'une société de confiance) concernant les délais de réponses aux particuliers, les entreprises témoignent de la réelle difficulté à obtenir une réponse aux questions posées aux administrations. Certains chefs d'entreprise ont, en effet, un important besoin d'échanger avec les pouvoirs publics.

Proposition 5

Etablir un délai maximal dans lequel les administrations sont tenues de répondre aux entreprises ; à l'instar du délai de 2 mois dans lequel les administrations sont contraintes de répondre aux administrés.

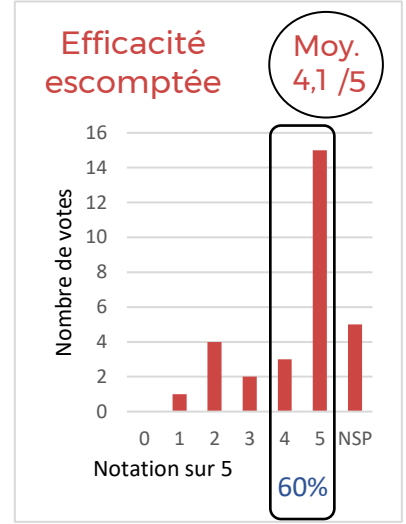
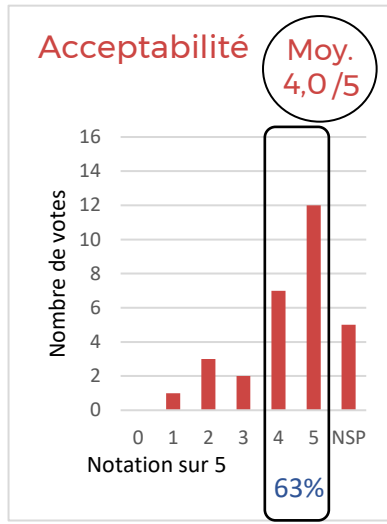
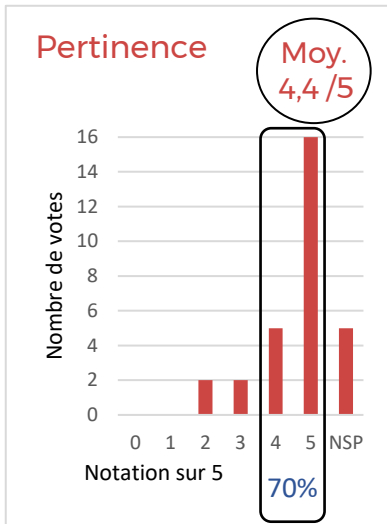


Constat 6 :

Les Députés sont régulièrement saisis par des entreprises ayant des difficultés avec les administrations françaises. En tant que représentants de la Nation, et dans le souci de veiller au bon fonctionnement et la bonne application des lois sur leur circonscription, ils ne disposent que de trop peu d'outils leur permettant d'exercer un contrôle des procédures.

Proposition 6

Renforcer le rôle d'évaluation des pratiques de l'administration par les parlementaires afin de contrôler l'application effective, égale et harmonisée des lois.



Constat 7 :

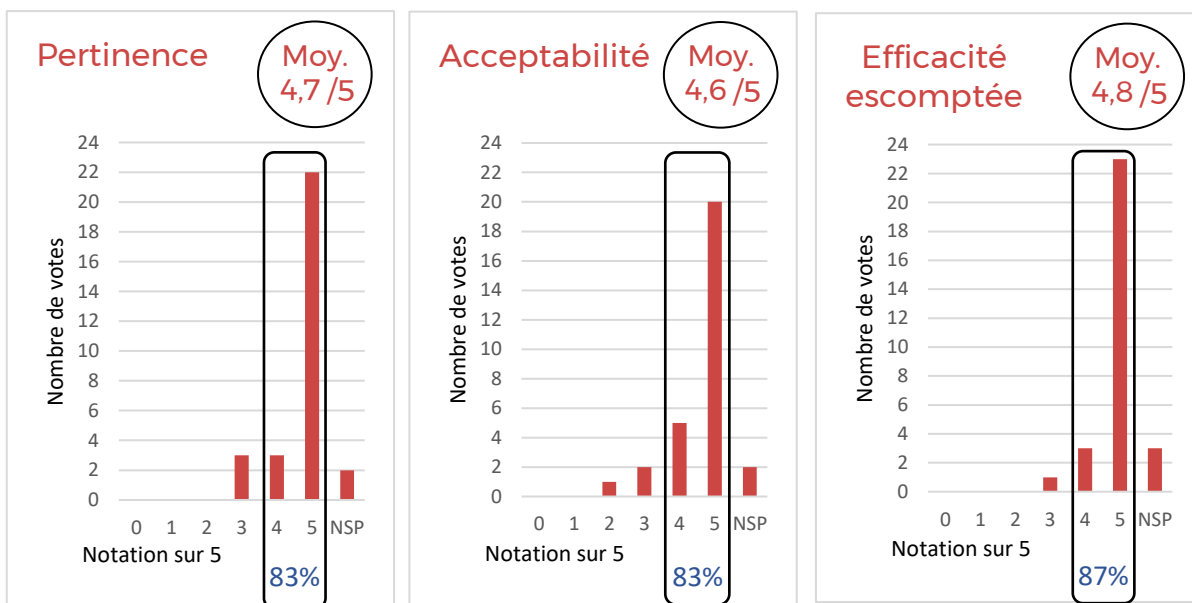
Les obligations réglementaires sont perçues comme applicables à tous ; elles apparaissent dès lors comme un bouclier permettant de se prémunir contre les mauvaises pratiques et les fraudeurs.

Cependant, l'empilement des seuils sociaux et fiscaux est jugé contre-productif dans la mesure où il multiplie les cas de figure et complexifie les situations. Le seuil symbolique de 50 salariés est un réel problème pour un grand nombre d'entreprises. Certaines n'hésitant pas, avec quelques artifices, à créer une deuxième structure dès lors que le nombre de salariés de la première atteint ce seuil.

Les empilements réglementaires et normatifs peuvent dès lors se traduire par des parades juridiques dont l'unique objectif est d'échapper à certaines contraintes.

Proposition 7

Alléger et affiner les charges que font peser les différents effets de seuils sociaux et fiscaux sur les entreprises.



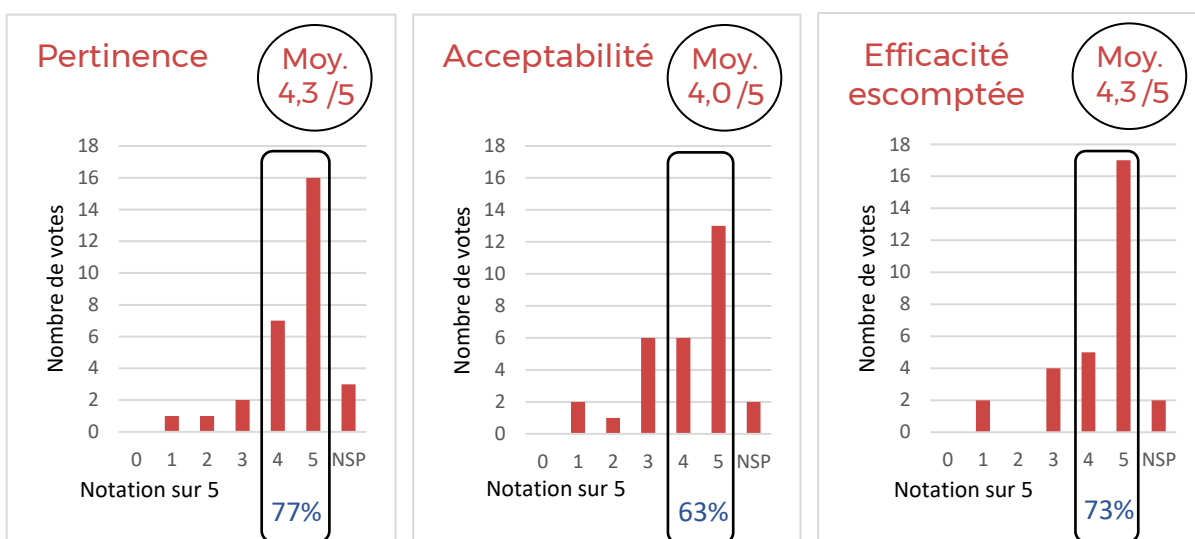
Constat 8 :

Le statut des stagiaires et des apprentis, en apparence inadéquation avec les exigences et les organisations de travail traditionnelles des entreprises est un sujet récurrent dans les débats des ateliers. Les règles de sécurité apparaissent trop contraignantes, au risque de biaiser la compréhension des particularismes des métiers et de l'entreprise.

Par ailleurs, leur nombre n'est que trop peu encadré. Certaines entreprises refusent de recruter des stagiaires et/ou des apprentis, alors que d'autres optimisent leur structure par ce seul levier au détriment de l'emploi durable.

Proposition 8

Réviser le statut des stagiaires et des apprentis pour mieux l'adapter aux besoins des entreprises, en réduisant les contraintes d'horaires et de sécurité, et en encadrant mieux leur nombre.



Thème 4

Numérique et innovation

Liste des questions posées

- Que faire pour encourager les entreprises à investir dans l'innovation ?
- Comment créer un climat de synergie propice à l'innovation ?
- Quelle place le numérique doit-il prendre dans l'entreprise ?

**Segré, le 22 février
2018**



Liste des 4 propositions

- Proposer la mise à disposition de locaux et de matériels sous la forme d'incubateurs, pour faciliter le développement de projets innovants portés par la jeunesse. Ces incubateurs pourraient être situés dans les zones les plus éloignées des villes, et financés par des fondations dédiées.
- Permettre et encadrer la mise à disposition des locaux d'entreprises (soir ou week-end) pour des salariés souhaitant développer des projets personnels qui bénéficieraient à celles-ci.
- Adapter le Crédit Impôt Recherche, en l'élargissant à un nombre plus important d'entreprises, en simplifiant les démarches et en réduisant la dégressivité temporelle.
- Créer une commission de médiation spécialisée dans l'expertise des inventions. Elle aurait le pouvoir d'assouplir certaines règles pour permettre aux entreprises d'innover plus facilement.

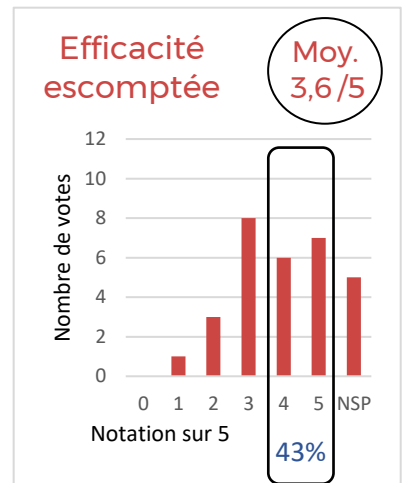
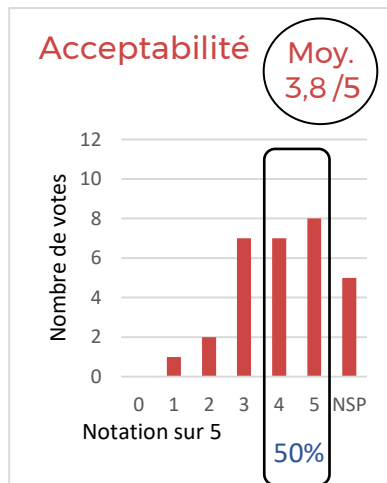
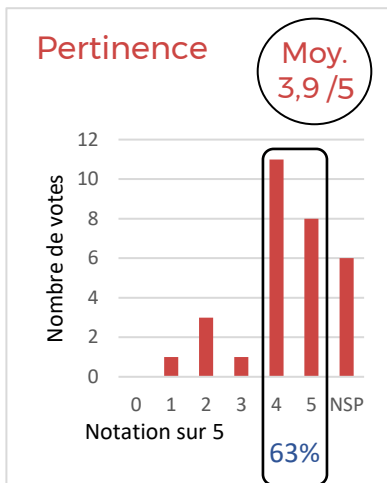


Constat 1 :

Les inventions naissent de la liberté de créer, d'imaginer. Cette créativité est plus particulièrement développée chez certaines personnes, notamment les jeunes. Malheureusement, les jeunes les plus talentueux ne disposent pas forcément des moyens matériels et financiers pour laisser exprimer cette créativité, notamment s'ils vivent dans des zones éloignées des villes.

Proposition 1

Proposer la mise à disposition de locaux et de matériels sous la forme d'incubateurs, pour faciliter le développement de projets innovants portés par la jeunesse. Ces incubateurs pourraient être situés dans les zones les plus éloignées des villes, et financés par des fondations dédiées.

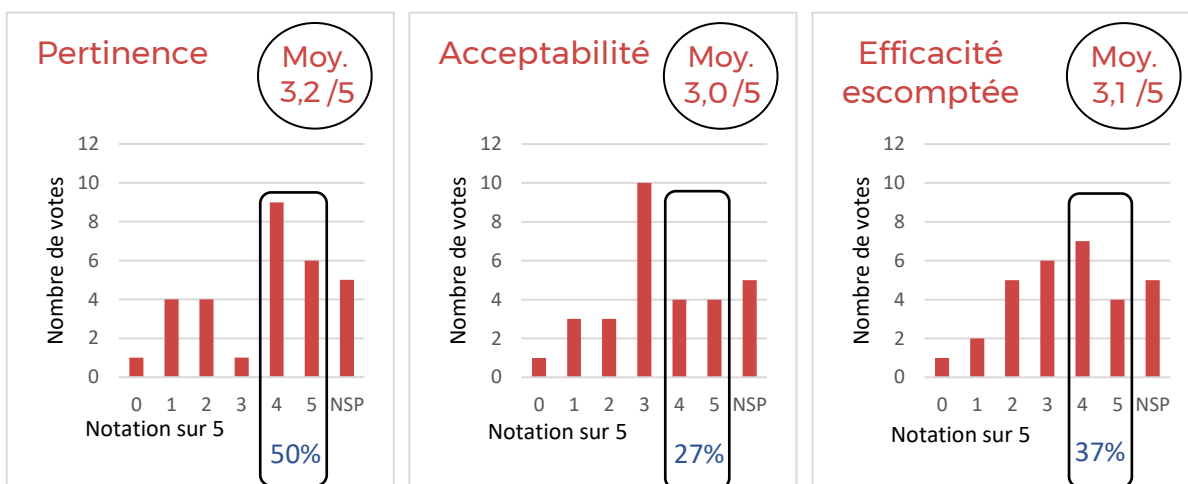


Constat 2 :

A l'image des modèles nordiques et anglo-saxons, le salarié encouragé à exprimer sa créativité et son imagination est un atout pour l'entreprise. La possibilité pour un salarié d'avoir accès à tous les outils (manuels et numériques) pour développer des projets personnels contribue également à son épanouissement dans l'entreprise qui s'y intéresse.

Proposition 2

Permettre et encadrer la mise à disposition des locaux d'entreprises (soir ou week-end) pour des salariés souhaitant développer des projets personnels qui bénéficieraient à celles-ci.



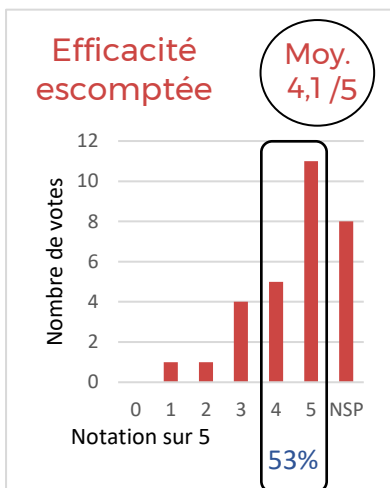
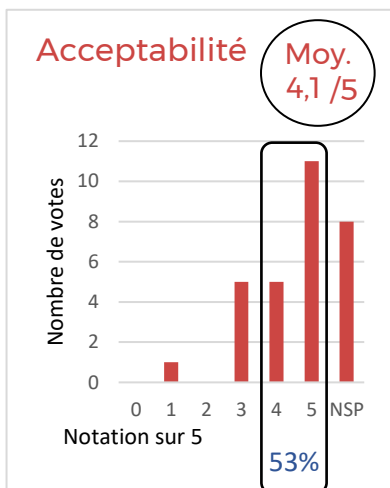
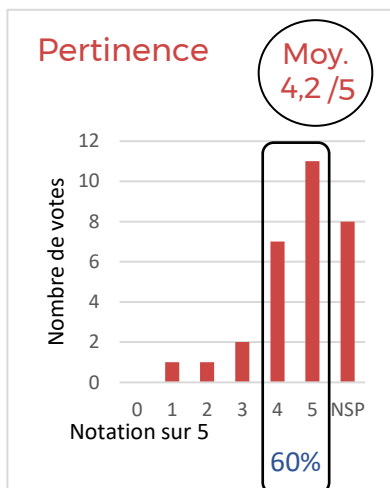
Constat 3 :

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est un outil utile au développement des innovations en France. Néanmoins, il présente quelques défauts :

- Une « enveloppe » globale mal répartie, entre petites et grandes entreprises. Il serait également utile de l'ouvrir à plus d'entreprises. Le CIR doit rester une aide, et ne doit pas se substituer au financement classique de l'innovation ;
- Des démarches trop complexes. Aujourd'hui, il existe des entreprises qui se spécialisent dans le « montage » de dossiers de financement, profitant d'un « effet d'aubaine » produit par ce CIR ;
- Le bénéfice du CIR n'est pas assez ouvert à une gamme élargie d'actions entrant dans le processus d'innovation ;
- Un CIR trop dégressif dans le temps.

Proposition 3

Adapter le Crédit Impôt Recherche en l'élargissant à un nombre plus important d'entreprises, en simplifiant les démarches et en réduisant la dégressivité temporelle.



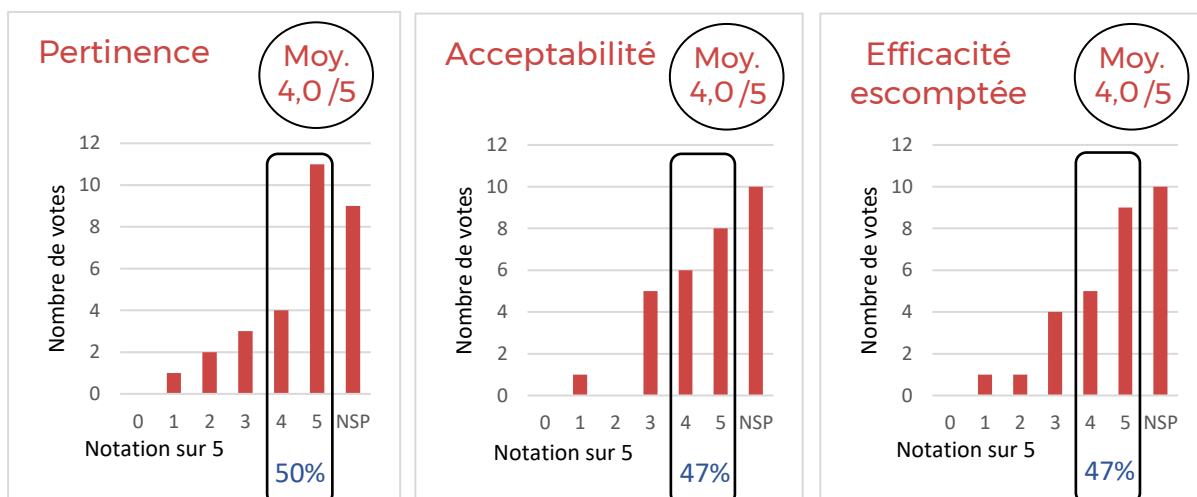
Constat 4 :

Le cadre juridique actuel demande à être assoupli en vue de permettre aux entreprises d'innover librement. Les procédures, en France, tendraient à imposer une interdiction d'exploitation des solutions innovantes, plutôt qu'à l'adaptation du cadre normatif à la nouveauté.

C'est ainsi que la France voit ses entreprises innovantes délocaliser pour ne pas être assujetties à ces restrictions.

Proposition 4

Créer une commission de médiation spécialisée dans l'expertise des inventions. Elle aurait le pouvoir d'assouplir certaines règles pour permettre aux entreprises d'innover plus facilement.



Liste des participants aux ateliers

Avec la participation de Jean-Noël BARROT, député des Yvelines, corédacteur d'un rapport sur le financement des entreprises dans le cadre de PACTE.

| Nom et prénom | Fonction | Entreprise/organisme |
|-------------------------------|---|--|
| Monsieur BARRAULT Olivier | Vice-Président-fondateur | Utilities Performance |
| Monsieur BEDOUET Bernard | Adjoint au Maire et Membre de la Commission Développement Économique Agriculture de la CCVHA. | Mairie de Bécon-les-Granits |
| Monsieur BONHOMMET Jacques | Adjoint | Mairie de Bécon-les-Granits |
| Monsieur CHAUVIN Jean-Yves | Fondateur | La financière Mapity |
| Madame COURTIN Hélène | Gérante | ECEA |
| Monsieur DURAND Josselin | PDG | Meubles Pascal |
| Madame FOUCHEREAU Marie-Ange | Maire | Commune de Bécon-les-Granits |
| Monsieur FUSELLIER Bernard | Vice-Président | Tribunal de Commerce d'Angers |
| Monsieur GAUCHET Thierry | DG | Trioplast France SAS |
| Monsieur GLEMOT Etienne | Maire | Ville du Lion d'Angers |
| Monsieur GODDE Jacques | Adjoint à l'artisanat, commerce et industrie | Mairie de Pouancé |
| Monsieur GRIMAUD Matthieu | Directeur général | Tersen |
| Monsieur GROBOIS Arnaud | PDG | Super U Pouancé |
| Monsieur GUIBERT Pierre | Ex Directeur Administratif et Financier Ex Certified Business Manager | |
| Monsieur GUINEHEUX Christophe | Gérant | A2MI |
| Monsieur GUYOT Damien | Gérant | SARL Plaçais TPG |
| Monsieur HUET Philippe | Président | Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes |
| Monsieur JACROT Fabrice | PDG | AMU, SMP, AITS |
| Monsieur JEANNEAU Julien | Directeur général | Tersen |
| Madame KELLER Nathalie | Actionnaire | Dupré SAS |
| Monsieur LEBRETON Michel | Adjoint Activités économiques | Commune de Longuenée-en-Anjou |
| Monsieur LEGER | Gérant | SAT |
| Monsieur MONCHO Sébastien | Gérant | AL Menuiserie |
| Monsieur NAIL Jérôme | Directeur | Laboratoire Microsept |
| Monsieur OUDIN Philippe | Gérant | Oudin transport |
| Monsieur PALIE Patrick | PDG | SANTRAC |
| Monsieur PLOQUIN Frédéric | Associé - expert-comptable - Commissaire aux comptes | Mairie de Bécon-les-Granits |
| Monsieur POUTEAU Freddy | Gérant | Pouteau |
| Monsieur RACAT Hervé | Gérant | Ban Anjou distribution |
| Monsieur RETAILLEAU Philippe | Chef d'entreprise | Anjou sylviculture Retailleau |
| Monsieur ROBERT David | Gérant | Le Granitier bar brasserie |
| Madame ROUL Elodie | Responsable RH | Constructions Du Haut Anjou |
| Madame ZENGIN Suzan | Directrice | Promo Travail |

Rapport rédigé avec l'aide de Kôichi COURANT et Joshua RAINETEAU, à partir des échanges et retours des ateliers.

Me retrouver



Philippe BOLO

A l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université
75007 PARIS

En circonscription

17, place du Docteur Bichon
49100 ANGERS



@phbolo



Philippe Bolo



www.philippe-bolo.fr